

29ème
PROMO

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSP : NON AU BUDGET INITIAL 2025 !

30ème
PROMO



À l'occasion du conseil d'administration de l'ENSP qui s'est tenu le 2 décembre 2024, auquel le SCSI participait, le projet de budget initial 2025 a été présenté.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, des mesures significatives à court et moyen termes sont envisagées pour tenter de contenir l'augmentation des dépenses :

- La suppression du voyage d'études des commissaires (100 000€) ;
- La suppression des tribunes pour les cérémonies des sorties des promotions d'officiers et de commissaires (70 000€) ;
- La fin de la prise en compte, dès janvier 2024, des frais de transport des stagiaires en formation continue ;
- L'augmentation du forfait repas journalier à 10 € au lieu de 8,70 € actuellement ;

À plus long terme, il est envisagé de faire payer aux élèves officiers un forfait hébergement en tenant compte de plusieurs critères (temps de présence sur le site, niveau de prestation, etc...), tel qu'il existe déjà chez les élèves commissaires de Police sous l'appellation « frais de scolarité ».

LE SCSI VOTE CONTRE LE PROJET DE BUDGET INITIAL 2025

Le SCSI refuse que les cadres en formation initiale assument le manque de vision, d'anticipation et de stratégie prospective de l'administration en subissant les augmentations de recettes prévues pour contenir les dépenses qui augmentent.

Une approche courageuse permettant de rationaliser les dépenses et réaliser des économies d'échelle passe inévitablement par la création d'un **corps unique de cadres sur un site unifié de formation** à travers une véritable Académie de police, telle que défendue seulement par le SCSI-Cfdt lors des tables rondes du Beauvau de la Sécurité, en 2021.

Le SCSI-Cfdt demeure la seule voix pour défendre le positionnement et les prérogatives des officiers de Police. Merci pour votre confiance sans cesse renouvelée.